



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Avenant au périmètre dans lequel sera instituée une aide aux ravalements de façades et au règlement

DEL-2020-101

Numéro de la délibération : 2020/101

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences par thèmes, Politique de la ville, habitat, logement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 16/11/2020

Date de convocation du conseil : 10/11/2020

Date d'affichage de la convocation : 10/11/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. LE BRIS Gabriel par M. JESTIN Hervé, Mme LE TUTOUR Maryvonne par M. GUILLOT Georges-Yves

Avenant au périmètre dans lequel sera instituée une aide aux ravalements de façades et au règlement

Rapport de François-Denis MOUHAOU

En parallèle de la Mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain dans son centre-ville, la municipalité de Pontivy a fait le choix en 2019 de créer un périmètre de ravalement de façades.

Le périmètre retenu initialement pour l'opération « ravalement de façade » s'avère trop restreint pour permettre à l'opération d'avoir un impact significatif. Il est donc proposé de l'élargir à un zonage plus pertinent architecturalement et facilement identifiable.

Ce nouveau périmètre se structure au sein de l'espace délimité par la rue François Mitterrand au sud, les rues Caïnan, Saint-Jory et Médecin Général Robic à l'est, les rues des 3 frères Le Forestier et du Sénéchal Kercado au Nord et les Quais à l'ouest.

Dans ce périmètre, le montant des subventions accordées au titre des ravalements de façade est le suivant :

- Ravalement simple : nettoyage et enduit ordinaire
 - Subvention de 30 % des travaux TTC plafonnée à 2 500 €
- Ravalement complexe : piquage de la façade, enduit à la chaux, rejointoiement
 - Subvention de 50 % des travaux TTC plafonnée à 5 000 €

En complément s'ajoute :

- Une subvention de 70 % limitée à 500 € TTC par fenêtre est attribuée pour la repose de volets bois. Si des volets bois sont déjà existants, ils seront intégrés dans l'opération ravalement de façade.
- Une bonification de 20 % sera accordée si les travaux sont effectués avant le 30 juin 2022, soit 3 ans après le lancement initial du dispositif.

Les crédits nécessaires font l'objet d'une enveloppe annuelle dont le montant total reste inchangé et est fixé à 375 000 € TTC pour 5 ans.

Le règlement complet de l'opération ravalement de façades est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission transition écologique, urbanisme et mobilité du jeudi 22 octobre 2020

Nous vous proposons :

- De valider le nouveau périmètre d'éligibilité et le montant des subventions mentionnés dans le règlement
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 17 novembre 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**